



Vérifier au prononcé

DECLARATION DE SEM COLY SECK,
Ambassadeur, Représentant permanent de la République du Sénégal
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
à l'occasion de l'approche individualisée du Sénégal en marge de la
réunion intersession 2023 de la Convention d'Ottawa

Thème : « : Défis restants et besoins du programme d'action antimines au
Sénégal »

Propos introductifs

**Excellence Madame l'Ambassadrice Suphatra
SRIMAITREEPHITHAK, Présidente du Comité sur le renforcement
de la coopération et de l'assistance, chère collègue ;**

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation

Chers délégués,

Distingués participants,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la chaleureuse bienvenue à cet évènement sur l'approche individualisée du Sénégal.

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont rendu possible cette rencontre, en particulier, ma collègue de la Thaïlande, président du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance, l'Unité d'appui à l'application de la Convention d'Ottawa, le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (GICHD), et tous nos partenaires qui nous accompagnent depuis des années dans le programme de déminage humanitaire, en Casamance.

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal, fait face depuis 1982 en Casamance (régions Sud du pays), à une crise armée, qui a eu comme conséquence, une contamination par mines qui a affecté une superficie de près de trois millions de mètres carrés (3 000 000 m²) et qui impacte sur le développement socioéconomique de la région.

En plus de limiter la mobilité des populations et les échanges avec les pays voisins, la présence des mines limite considérablement l'accès aux terres arables ainsi que les activités économiques qui constituent une source non négligeable de revenus pour les communautés.

En outre, avec 862 victimes de mines directes, des survivants présentant des séquelles, les mines, continuent encore d'installer une psychose et une insécurité permanente chez les populations dont l'intégrité physique est en permanence menacée.

C'est pourquoi, l'élimination de la menace des mines et des restes explosifs de guerre demeure un objectif majeur pour le Gouvernement du Sénégal.

Cet engagement s'est traduit, en 1998, par la signature et la ratification de la Convention d'Ottawa et la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire consacré, entre autres, par la création d'un centre d'action national antimines.

Grâce à l'appui précieux de nos partenaires, le CNAMS, a pu obtenir des résultats positifs dans le cadre du déminage humanitaire, de l'éducation aux risques et de la protection des Victimes, même si des défis persistent encore face à l'ampleur du phénomène.

Le Directeur du CNAMS, ici présent, reviendra plus en détail sur les réalisations ainsi que les défis restants pour notre pays, qui conformément, à la décision de prolongation accordée par la 18^{ème} réunion des Etats parties, dispose d'un délai allant jusqu'en mars 2026 afin de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'article 5 de la Convention.

Pour atteindre cet objectif, il urge de mobiliser des ressources techniques et financières suffisantes à côté de celles déjà consenties par le Gouvernement du Sénégal, à travers le budget national.

Cette rencontre nous permettra justement de vous présenter les défis en matière d'action antimine, de donner la parole aux différents partenaires et de discuter des prochaines étapes dans le cadre du programme d'action antimines

Voilà **Mesdames et Messieurs**, ces quelques éléments introductifs que je souhaitais partager avec vous, en formulant le vœu d'avoir des discussions enrichissantes autour de la thématique qui nous réunit aujourd'hui.

Je vous remercie.